Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Lutte contre le bostryche limitée à la zone alpine

En raison de la sécheresse de l'été 2003, le bostryche poursuit son développement dans les forêts vaudoises. A l'avenir, les aides financières accordées par l'Etat pour soutenir cette lutte vont cependant se concentrer uniquement sur les forêts de la zone alpine. Cette décision du Conseil d'Etat est l'une des premières manifestations d'un changement de sa politique forestière, qui sera profondément révisée au cours des mois à venir.

Alors qu'elle était sur le point d'être maîtrisée, l'épidémie de bostryche consécutive à l'ouragan Lothar a été relancée par la sécheresse de l'été 2003. Face aux charges considérables engendrées par la lutte généralisée pratiquée jusqu'à présent, le Conseil d'Etat a décidé de limiter dorénavant les subventions aux forêts de la zone alpine. Cette option correspond à la politique forestière fédérale annoncée pour 2005. Elle implique l'abandon du soutien aux propriétaires situés hors de la zone alpine qui devront assumer cette lutte sans aides financières de l'Etat.

Le Conseil d'Etat a accepté de soumettre au Grand Conseil une demande de crédit de 2,4 millions de francs (1,4 million à la charge du Canton et 1 million à la charge de la Confédération) nécessaire à l'accomplissement de ce programme de lutte largement redimensionné, dont le financement fera encore l'objet d'une analyse complémentaire.

Dictée par la nécessité de fixer des priorités dans les engagements financiers assumés par l'Etat, cette décision intervient au moment où le travail de lutte doit débuter sur le terrain et dans un contexte difficile pour les propriétaires forestiers. En effet, le prix de vente actuel des bois rend l'exploitation des forêts souvent déficitaire et le programme d'allègement budgétaire 2003-2007 de la Confédération, adopté l'automne passé par les Chambres, conduira à une forte réduction des aides fédérales dans ce domaine. Conscient de cette situation très préoccupante, le Conseil d'Etat élabore les bases

d'une nouvelle politique forestière pour le deuxième semestre de cette année qui prévoit notamment une plus grande utilisation du bois dans la construction et comme source d'énergie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 avril 2004

DSE, Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 021 316 45 00 Daniel Zimmermann, Inspecteur cantonal des forêts, 021 316 61 46